

PANORAMA RÉGIONAL

OBSERVATOIRE
FRANCILIEN DES
CLAUSES SOCIALES



DONNÉES
2020



OBSERVATOIRE FRANCILIEN DES CLAUSES SOCIALES (OFCS)

RAPPEL DU CONTEXTE

Depuis le 1er juillet 2016, le GIP Maximilien, a été désigné par l'État pour piloter au niveau régional la Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales. Dans ce cadre, un Observatoire Francilien des Clauses Sociales a été mis en place afin de mesurer leur évolution et leurs effets pour les populations bénéficiaires sur le territoire francilien. Étant donné la diversité des types de clauses sociales pouvant être utilisées par les donneurs d'ordre et les nombreuses sources de données existantes, nous avons entamé les travaux par la source majoritairement utilisée et la plus complète, à savoir les données saisies par un grand nombre de facilitateurs en Île-de-France dans le logiciel UP Clauses.

MÉTHODOLOGIE

Les données présentées dans ce panorama sont les données agrégées au niveau régional pour l'année 2020. Elles proviennent du logiciel de suivi des clauses d'insertion UP Clauses, utilisé par plus de 90% des structures porteuses des postes de facilitateurs en 2020.

À ce jour, le panorama n'inclut pas les données des facilitateurs non équipés du logiciel de suivi UP Clauses. Aussi, les données présentées sont des données partielles qui donnent les grandes tendances de la clause sociale en Île-de-France. Les données de 2020 sont mises en perspective avec les données des années précédentes, obtenues de la même manière mais sur un périmètre plus restreint de facilitateurs équipés du logiciel de suivi.

Mandatée par l'État, la MACS a engagé auprès du réseau francilien des facilitateurs une démarche de consolidation des données par un déploiement massif du logiciel UP Clauses et par l'intégration de nouvelles sources de données. La démarche s'inscrivant dans la durée, les résultats ne seront perceptibles qu'au fil des prochaines années.

La MACS et les 8 coordinations départementales des facilitateurs mènent un travail sur l'harmonisation de la saisie qui doit permettre, entre autres, de réduire la part de données non renseignées. Cela est déjà observable sur la plupart des indicateurs, où la part de ces données a baissé de plusieurs points depuis 2018.

CHIFFRES CLÉS 2020

1. Qui sont les donneurs d'ordre en Île-de-France ?
2. Combien de contrats par donneur d'ordre ?
3. Quels sont les montants des marchés ?
4. Combien d'heures d'insertion par type de marchés ?
5. Combien de participants en 2020 ?

BÉNÉFICIAIRES

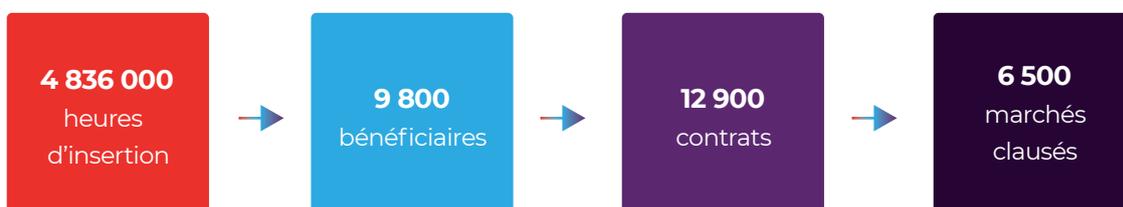
1. Quel âge ont les participants ?
2. Quel est le niveau de qualification des participants ?
3. Quels sont les statuts des participants ?
4. Quelle est l'origine géographique des participants ?
5. Qui sont les prescripteurs des participants ?
6. Quelles sont les situations à la suite des parcours ?

ENTREPRISES

1. De quelle taille sont les entreprises qui exécutent les clauses ?
2. Quels sont les leviers d'action ?
3. Focus sur la condition d'exécution – les modalités de mise en œuvre
4. Quels sont les secteurs d'activité concernés ?
5. Quelle répartition des heures par département ?



CHIFFRES CLÉS 2020



1

QUI SONT LES DONNEURS D'ORDRE EN ÎLE-DE-FRANCE ?

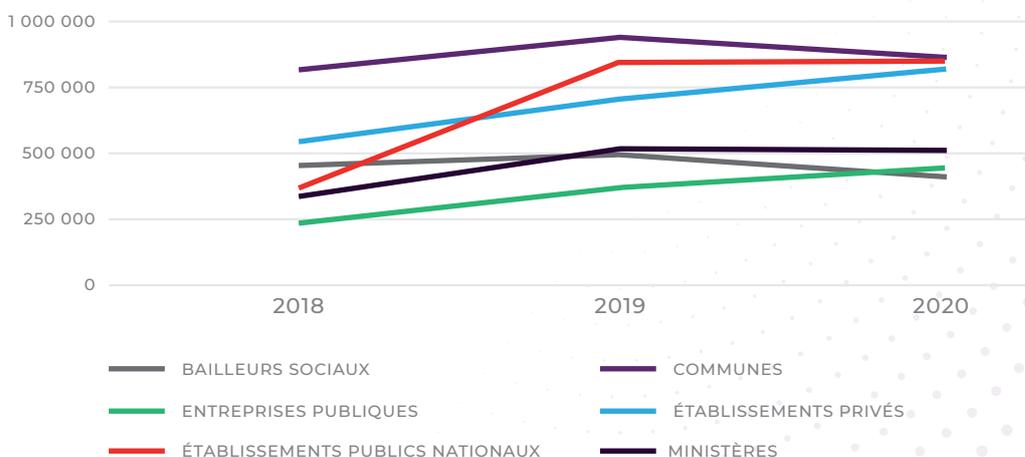
En 2020, les heures d'insertion ont été réalisées par cinq principaux donneurs d'ordre représentant 71,6% du nombre total d'heures d'insertion.

Les établissements publics nationaux réalisent le volume d'heures d'insertion le plus élevé, soit 851 500 heures ce qui représente 17,6% des 4,8 millions d'heures totales, suivis des communes qui réalisent 850 000 heures puis les établissements privés (815 700 heures soit 16,9%), les ministères (500 300 heures soit 10,3%) et enfin les entreprises publiques (444 800 soit 9,2%).

On note une baisse du volume d'heures réalisées par les communes et les bailleurs sociaux et une augmentation constante pour les établissements privés et les établissements publics locaux.

Le volume d'heures d'insertion augmente chaque année malgré le contexte sanitaire qui a impacté l'économie en 2020 (3,2 millions d'heures en 2018, 4,6 millions d'heures en 2019 et 4,8 millions d'heures en 2020). Par ailleurs, la ventilation des heures entre les donneurs d'ordre évolue.

ÉVOLUTION DES HEURES D'INSERTION PAR CATÉGORIE DE DONNEURS D'ORDRE

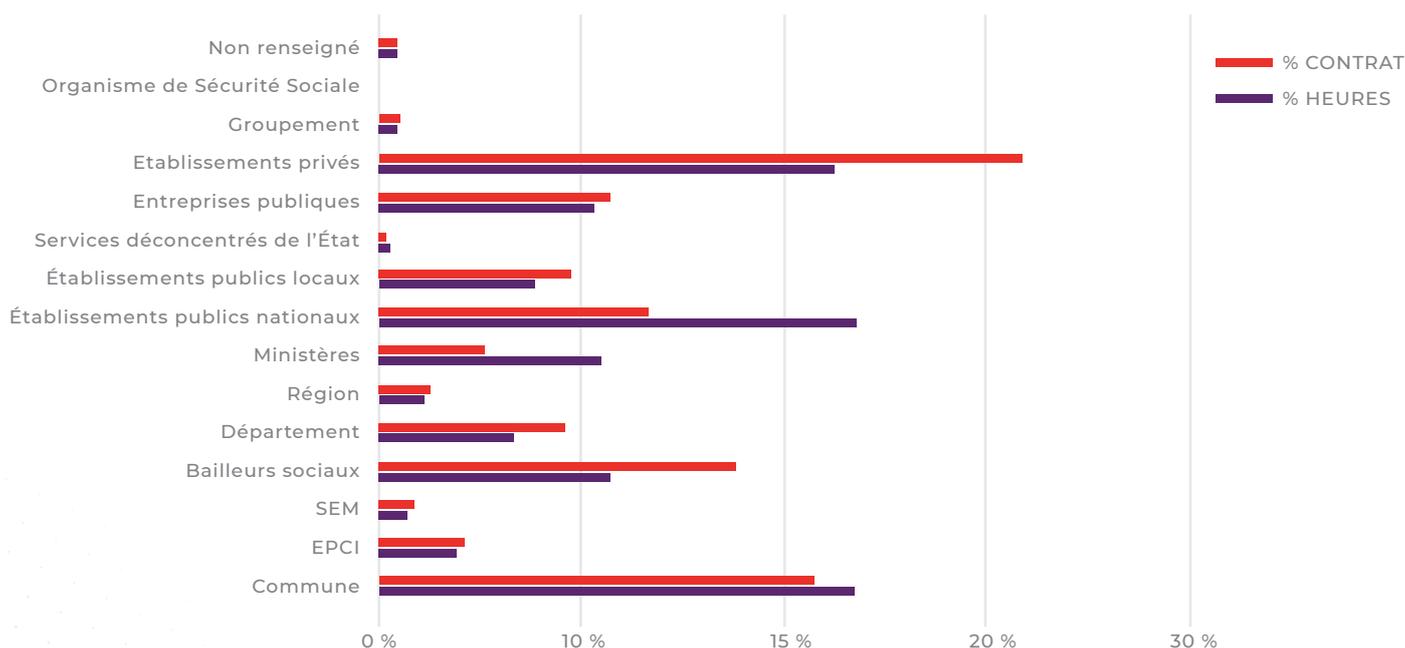


2

COMBIEN DE CONTRATS PAR DONNEUR D'ORDRE ?

Le graphique met en perspective le nombre de contrats et le nombre d'heures d'insertion traduisant ainsi l'effort d'insertion moyen. Il apparaît que les établissements publics nationaux représentent 10,7% du nombre de contrats mais 17,6% du nombre d'heures d'insertion alors que les bailleurs sociaux représentent 13,2% du nombre de contrats pour 8,5% du nombre d'heures d'insertion réalisées.

POURCENTAGE DES CONTRATS VS POURCENTAGE DES HEURES EN 2020

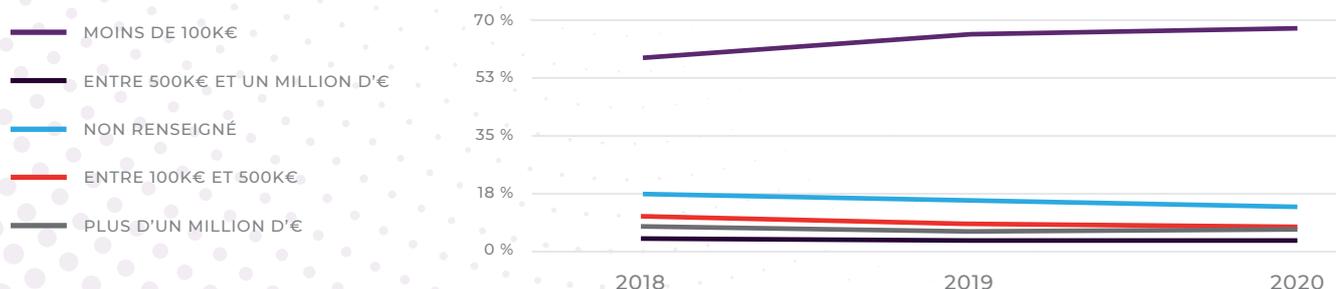


3

QUELS SONT LES MONTANTS DES MARCHÉS ?

Les heures d'insertion continuent à être réalisées majoritairement dans les marchés de moins de 100 000 euros (68,1% en 2020, 65,7% en 2019 et 58% en 2018). Les montants sont à considérer au prorata temporis du marché (ex : un marché sur plusieurs années doit être considéré avec un montant proportionnel à sa durée). Cet indicateur sera retravaillé dans le cadre des travaux de la MACS.

ÉVOLUTION DES MONTANTS DES MARCHÉS COMPORTANT UNE CLAUSE D'INSERTION



4

COMBIEN D'HEURES D'INSERTION PAR TYPE DE MARCHÉ ?

Les marchés de travaux restent le principal secteur générateur d'heures d'insertion, soit 67,4% des marchés. Par rapport à 2019, on constate une légère augmentation des marchés de service (logistique, entretien d'espaces verts, traiteur, impression), ... (+ 1,4%, soit 31,8% des marchés) alors que les marchés de fournitures stagnent (+ 0,2%, soit 0,8% des marchés).

Plusieurs axes de travail de la MACS permettront la diversification des secteurs d'activités, notamment l'analyse de la programmation des achats, la poursuite des rencontres acheteurs / opérateurs économiques, l'accompagnement des acheteurs et des partenaires dans le cadre de l'évolution de la prise en compte des objectifs du développement durable dans la commande publique.



5

COMBIEN DE PARTICIPANTS EN 2020 ?

Le nombre de participants augmente faiblement en 2020, soit 9 844 bénéficiaires pour 4,8 millions d'heures exécutées.

Femmes 800 592 heures **+125 877**

1 451 Femmes **+180**

Soit 16,6% des heures **+2,1 %**

* évolution par rapport à 2019

Hommes 4 036 110 heures **+35 448**

8 393 Hommes **+144**

Soit 83,4% des heures **-2,1 %**

On constate cependant une augmentation du nombre de femmes bénéficiaires de la clause sociale (1 451 femmes en 2020 contre 1 271 femmes en 2019) ainsi qu'une augmentation de la part du nombre de femmes sur le nombre total de bénéficiaires par rapport à 2019 (14,7% en 2020 contre 13% en 2019).

De la même manière, le nombre d'heures d'insertion exécutées par des femmes augmente en 2020 (800 592 heures en 2020 contre 674 715 heures en 2019) ainsi que la part des heures d'insertion exécutées par des femmes sur le total des heures exécutées (16,6% en 2020 contre 14,4% en 2019).

Afin que la clause sociale bénéficie à un public plus large et notamment aux femmes, il convient de travailler sur la diversification des marchés incluant une disposition sociale, notamment les marchés de services.

LES BÉNÉFICIAIRES

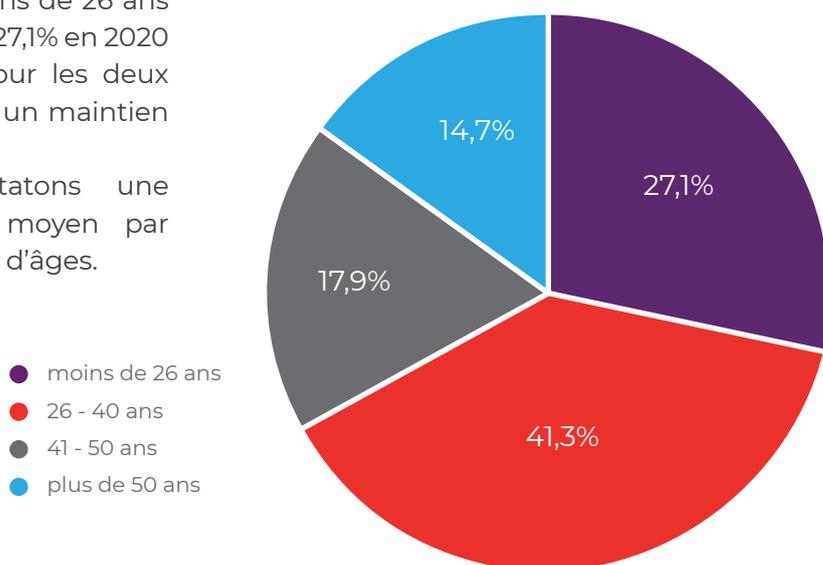
1

QUEL ÂGE ONT LES PARTICIPANTS ?

En 2020, la répartition du nombre de participants par tranche d'âge est toujours dominée par la tranche d'âge des 26-40 ans (41,3% en 2020 contre 38% en 2019), suivie de la tranche d'âge des moins de 26 ans qui baisse cependant par rapport à 2019 (27,1% en 2020 contre 29,3% en 2019). En revanche, pour les deux autres catégories d'âge, nous observons un maintien par rapport à 2019.

De manière générale, nous constatons une augmentation du nombre d'heures moyen par participant pour l'ensemble des tranches d'âges.

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS
PAR ÂGE EN 2020



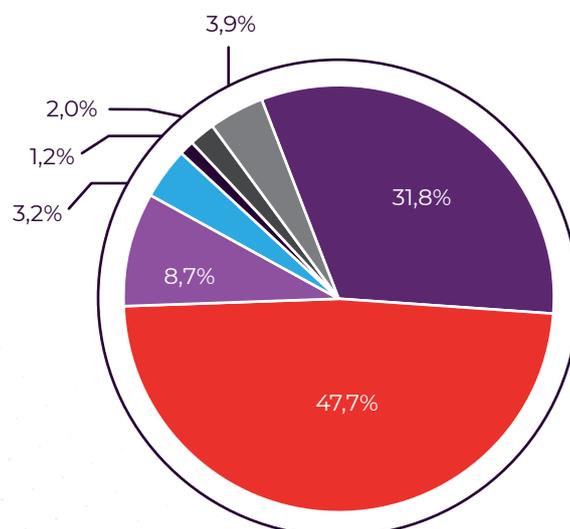
- moins de 26 ans
- 26 - 40 ans
- 41 - 50 ans
- plus de 50 ans

2

QUEL EST LE NIVEAU DE QUALIFICATION DES PARTICIPANTS ?

Les principaux bénéficiaires restent les publics des niveaux 2 et 3 avec plus de 79 % du nombre de participants, en baisse par rapport à 2019 (84%). Cependant, en termes de durée de contrat, on constate que les niveaux les plus qualifiés (niveau 5, 6, 7) bénéficient de contrats dont la durée est le double (entre 900 et 700 heures) de celle des niveaux les moins qualifiés (2 et 3) qui bénéficient de contrats inférieurs à 500 heures en moyenne.

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS
PAR NIVEAU DE QUALIFICATION EN 2020



- 1 - Maîtrise des savoirs de base
- 2 - Capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants, niveau restreint d'autonomie
- 3 - CAP, BEP
- 4 - Baccalauréat
- 5 - DEUG, BTS, DUT, DEUST
- 6 - Licence, licence professionnelle, Maîtrise, master 1
- Autre - Diplôme étranger sans équivalence en France

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- Autre



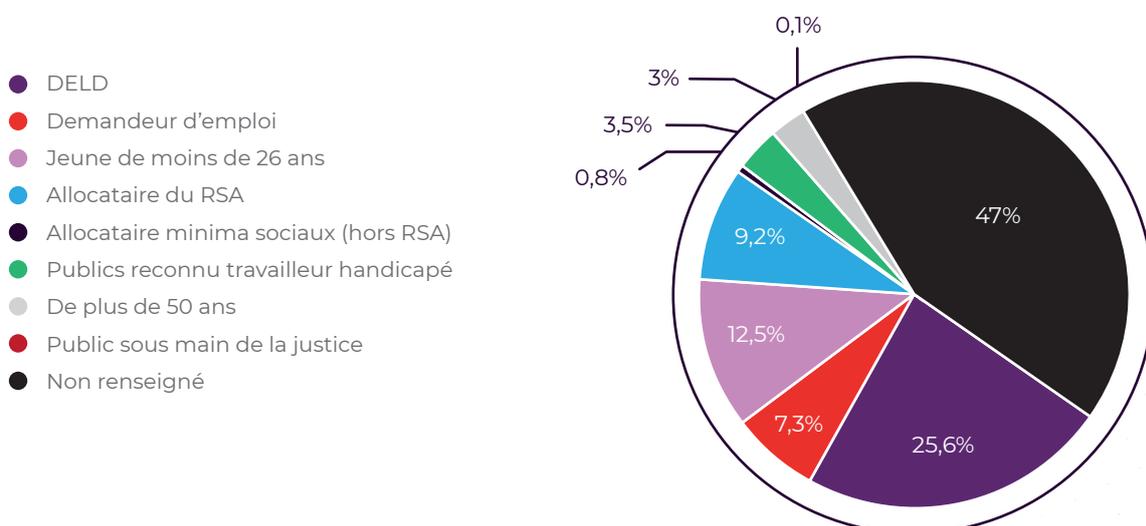
3

QUELS SONT LES STATUTS DES PARTICIPANTS ?

En 2020, les statuts les plus représentés restent les demandeurs d'emploi longue durée (25,60%), les jeunes de moins de 26 ans (12,5%) et les allocataires du RSA (9,2%). Le statut « non renseigné » reste une donnée à améliorer (47%), bien que les facilitateurs n'aient pas systématiquement d'informations sur le statut des bénéficiaires, notamment lorsque les publics sont mis à disposition par une SIAE. Ce travail sur le renforcement de l'accès à la donnée fait également l'objet d'une action renforcée de la MACS auprès des facilitateurs.

Nb : les statuts des bénéficiaires sont cumulatifs (ex : un bénéficiaire peut être à la fois RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et jeune de moins de 26 ans)

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR STATUT DES BÉNÉFICIAIRES EN 2020



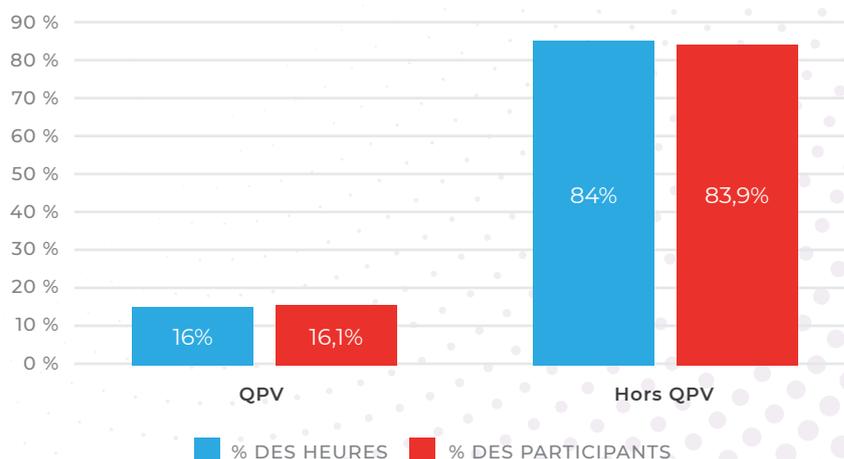
4

QUELLE EST L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS ?

Les éléments présentés par ce graphique sont assez proches de ceux des années précédentes. Les bénéficiaires de la clause d'insertion sont principalement des personnes qui résident en dehors des Quartiers Politiques de la Ville (84% en 2020 à l'identique de 2019).

En 2018, selon l'INSEE, 1,6 millions de franciliens (soit 13% de la population) vivent dans l'un des 272 QPV.

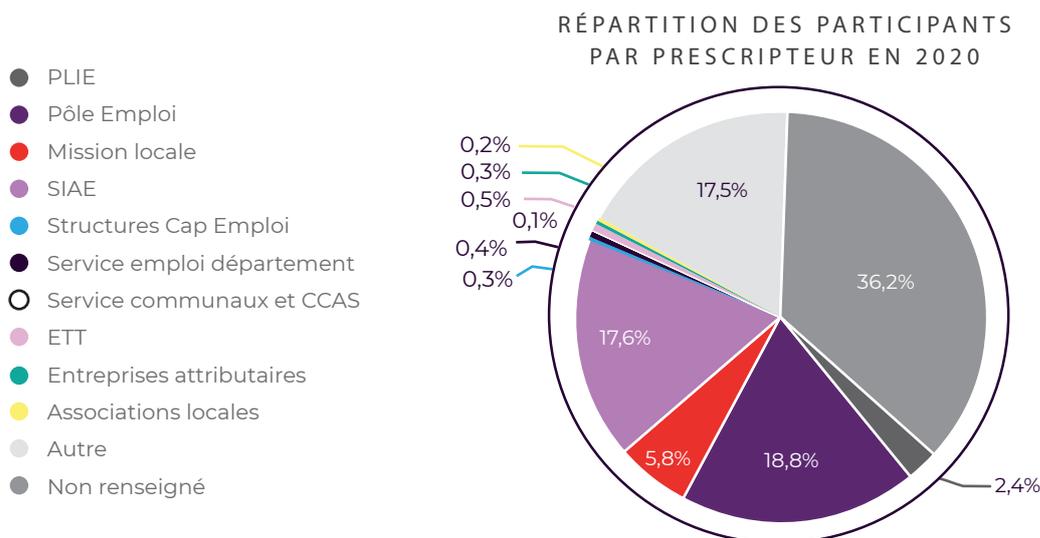
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS EN 2020



5

LES PRESCRIPTEURS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CLAUSE SOCIALE

Les participants sont à plus de 40% orientés par trois prescripteurs : Pôle emploi (18,8%), les SIAE - Structures d'Insertion par l'Activité Économique - (17,6%) et les missions locales (5,8%). En comparaison avec l'année 2019, la part totale des orientations de ces trois prescripteurs a diminué de 18% en 2020, les catégories « Autre » (17,5%) et « Non renseigné » (36,2%) ayant par ailleurs augmenté. Il convient d'effectuer une analyse de ces deux catégories ce qui devrait permettre d'affiner la données « Prescripteurs » pour les prochaines années.

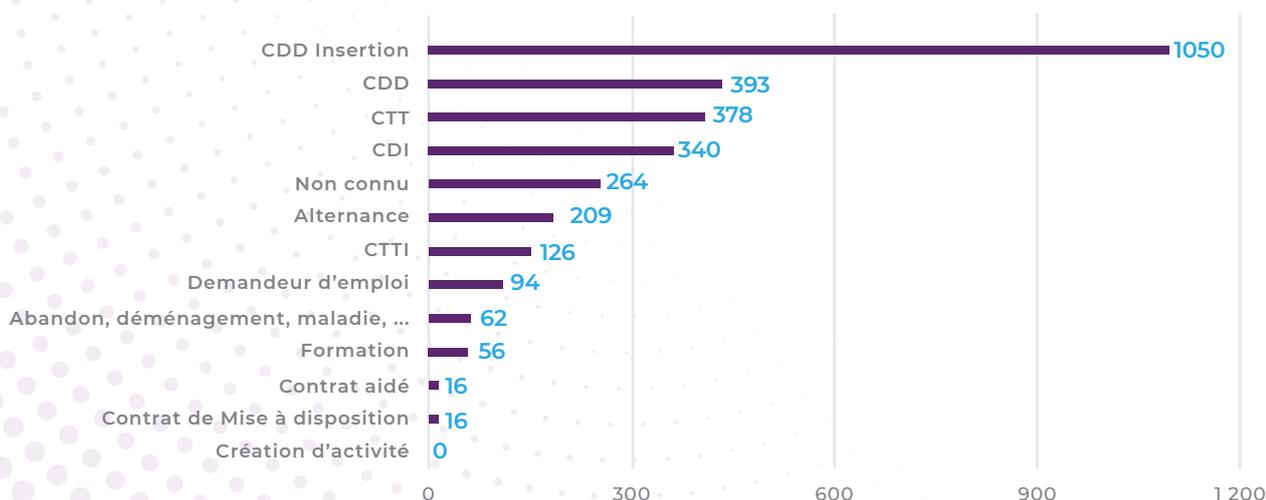


6

QUELLES SONT LES SITUATIONS À LA SUITE DES PARCOURS SUR UN PANEL DE 3 004 BÉNÉFICIAIRES ?

La principale difficulté dans le suivi des clauses sociales est de connaître la situation des bénéficiaires à 6, 12, 18, et 24 mois. Les informations sont d'autant plus difficiles à obtenir que l'antériorité de la date de signature du contrat évolue dans le temps. Par conséquent, nous avons analysé la situation des bénéficiaires 6 mois après la date de signature du premier contrat. Ainsi, sur les 3 004 participants pour lesquels l'information est disponible, on peut observer que 35% d'entre eux sont en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'insertion), 13,1% en CDD, 12,6% en contrat d'intérim et 11,3% sont en CDI. On constate une baisse du nombre de CDD (16,7% en 2019) au profit des CDDI (32,6% en 2019). Ces chiffres démontrent l'efficacité de la clause comme dispositif d'accès et d'emploi.

SITUATION DES PARTICIPANTS À 6 MOIS EN 2020
PANEL DE 3 004 PERSONNES



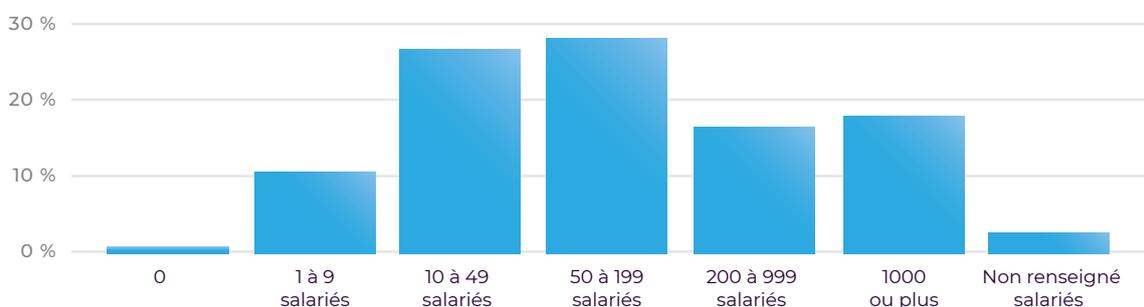
ENTREPRISES

1

DE QUELLE TAILLE SONT LES ENTREPRISES QUI EXÉCUTENT LES CLAUSES ?

En 2020, 62,3% des heures d'insertion sont réalisées par des entreprises de moins de 200 salariés. Les TPE/PME restent majoritaires dans l'exécution des clauses sociales, comme c'était le cas en 2019 avec 64,7% des heures d'insertion réalisées par des entreprises de moins de 200 salariés.

TAILLES DES ENTREPRISES EN % DES HEURES RÉALISÉES EN 2020



2

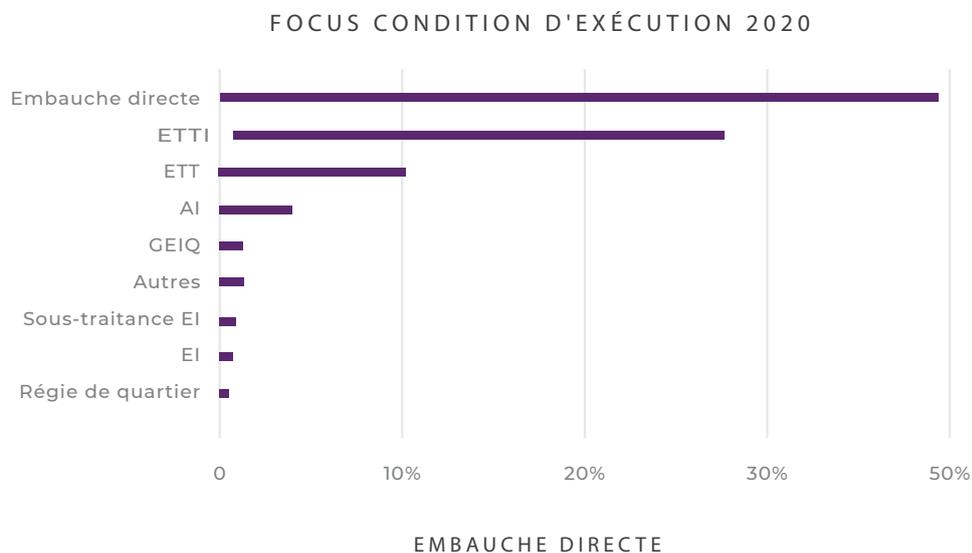
QUELS SONT LES LEVIERS D'ACTION ?

Sur les 4,8 millions d'heures d'insertion en 2020, environ 3,6 millions sont réalisées en condition d'exécution et condition d'exécution avec critère d'attribution à l'identique de 2019. On constate une augmentation sensible des marchés réservés aux SIAE, qui représentent plus de 67 000 heures (contre 39 000 heures en 2019). Il faut cependant noter que tous les marchés réservés ne sont pas suivis par des facilitateurs et donc pas comptabilisés dans le logiciel de suivi à partir duquel les données sont collectées.

3

FOCUS CONDITION D'EXÉCUTION – LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La condition d'exécution est principalement réalisée selon deux modalités que sont l'embauche directe et la mise à disposition de personnel par les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). En 2020, ces 2 modalités représentent respectivement 48% (40,4% en 2019) et 29,1% (35,4% en 2019) des embauches. Nous observons une augmentation de 7,6 points pour les embauches directes alors que les embauches en intérim d'insertion diminuent sensiblement de 6,3 points entre 2019 et 2020.



EI : Entreprise d'insertion
AI : Association intermédiaire
GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
ETT : Entreprise de travail temporaire
ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

4

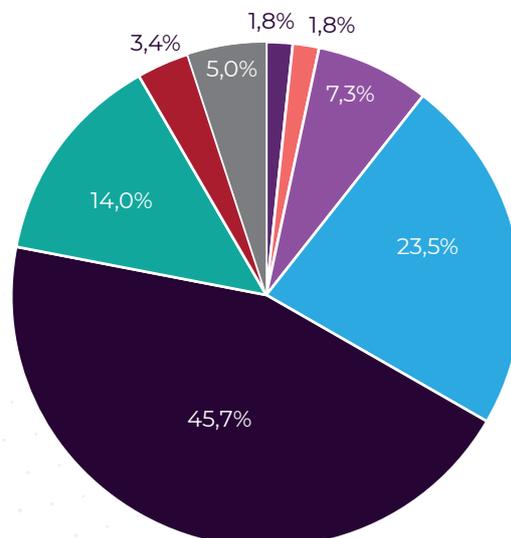
QUELS SONT LES SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS ?

Le graphique ci-dessous indique la répartition des heures d'insertion par secteur d'activité. En premier lieu, nous retrouvons les activités du bâtiment et des travaux publics avec une concentration forte de 59,7% d'heures réalisées comme en 2019. Les marchés de collecte de déchets (7,3%) et de nettoyage (5%) représentent la majorité des marchés de services. La part des heures d'insertion exécutée dans le secteur des prestations intellectuelles (ex : assistance à maîtrise d'ouvrage, enquêtes, médiation...) reste faible mais en augmentation (1,8% en 2020 contre 1,1% en 2019).

La part du nombre d'heures dans la catégorie « Autre » (23,5%) reste un enjeu d'analyse à améliorer avec les acteurs de terrain afin de préciser les segments achats.

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS PAR LES HEURES D'INSERTION EN 2020

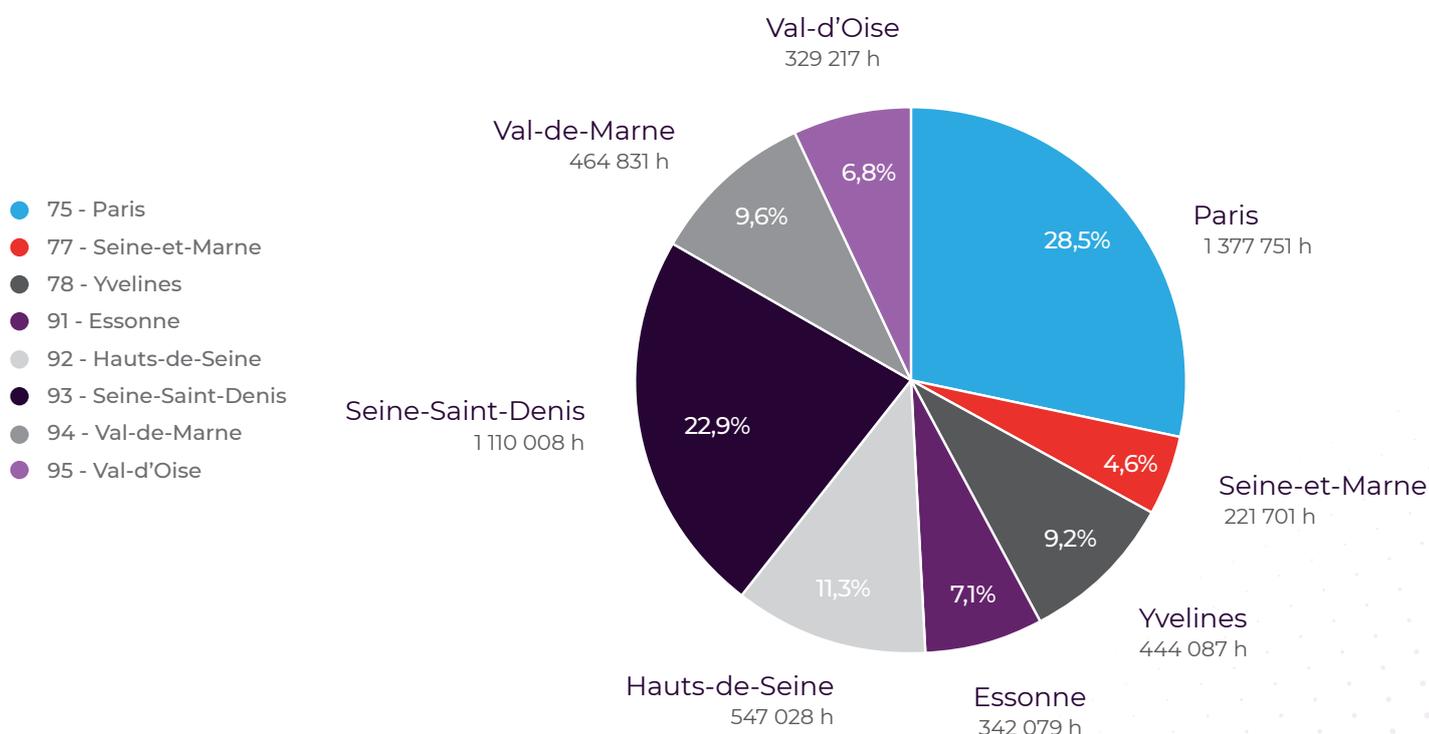
- Bâtiment
- Autre
- Travaux publics
- Déchets
- Nettoyage
- Secteur non renseigné
- Espaces verts
- Prestation intellectuelle



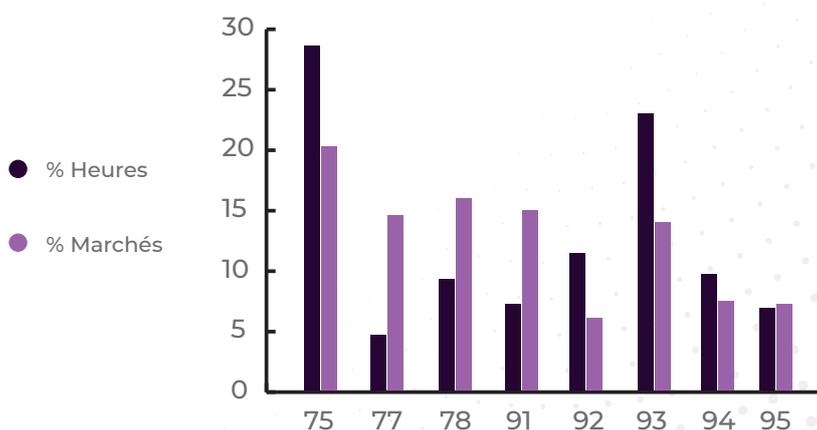
5 QUELLE EST LA RÉPARTITION DES HEURES PAR DÉPARTEMENT ?

Ce graphique permet d'analyser la répartition des heures d'insertion par département. Les données permettent d'observer que les volumes d'heures les plus conséquents se réalisent dans les départements de Paris, de la Seine-Saint-Denis et des Hauts de Seine. Ils cumulent 62,7% des heures d'insertion régionales.

RÉPARTITION DES HEURES PAR DÉPARTEMENT EN 2020 LES VOLUMES D'HEURES LES PLUS CONSÉQUENTS



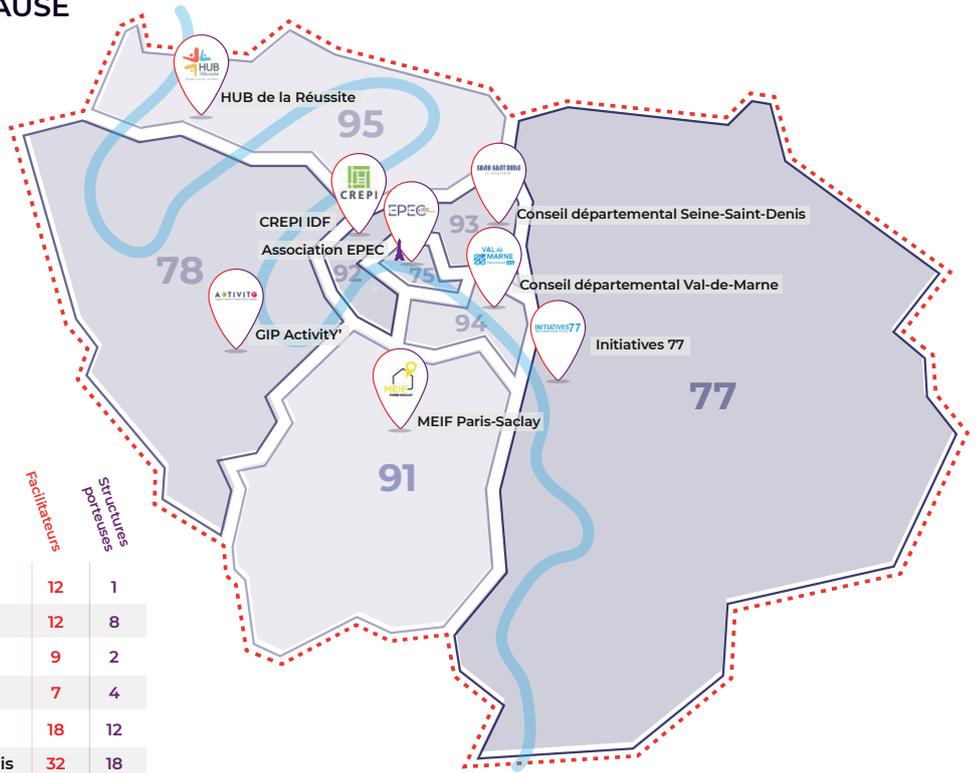
LA PART DES HEURES D'INSERTION DE CHAQUE DÉPARTEMENT PEUT ÊTRE MISE EN PERSPECTIVE AVEC LA PART DES MARCHÉS PASSÉS AU NIVEAU DE CHAQUE DÉPARTEMENT.



COORDINATIONS RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALES DE LA CLAUSE SOCIALE EN ÎLE-DE-FRANCE

MARS 2022

ANIMATION PAR LA MACS
MISSION D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES CLAUSES SOCIALES



MACS : Mission d'Appui au développement des clauses sociales

Les coordinations départementales :

| | | Facilitateurs | Structures pourvues |
|-----------------------|--|---------------|---------------------|
| 75 | Association EPEC | 12 | 1 |
| 77 | Initiatives 77 | 12 | 8 |
| 78 | GIP* Activity' * Groupement d'Intérêt Public | 9 | 2 |
| 91 | MEIF* Paris-Saclay *Maison de l'Emploi, de l'insertion et de la formation | 7 | 4 |
| 92 | CREPI IDF | 18 | 12 |
| 93 | Conseil départemental Seine-Saint-Denis | 32 | 18 |
| 94 | Conseil départemental Val-de-Marne | 18 | 10 |
| 95 | HUB de la Réussite | 9 | 7 |
| TOTAL RÉGIONAL | | 117 | 62 |



CONTACT

Louise VIDAL,
Cheffe de projet MACS

01 84 74 13 64
macs@maximilien.fr



www.maximilien.fr



MISSION SOUTENUE ET FINANÇÉE PAR :



maximilien.fr



Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)

